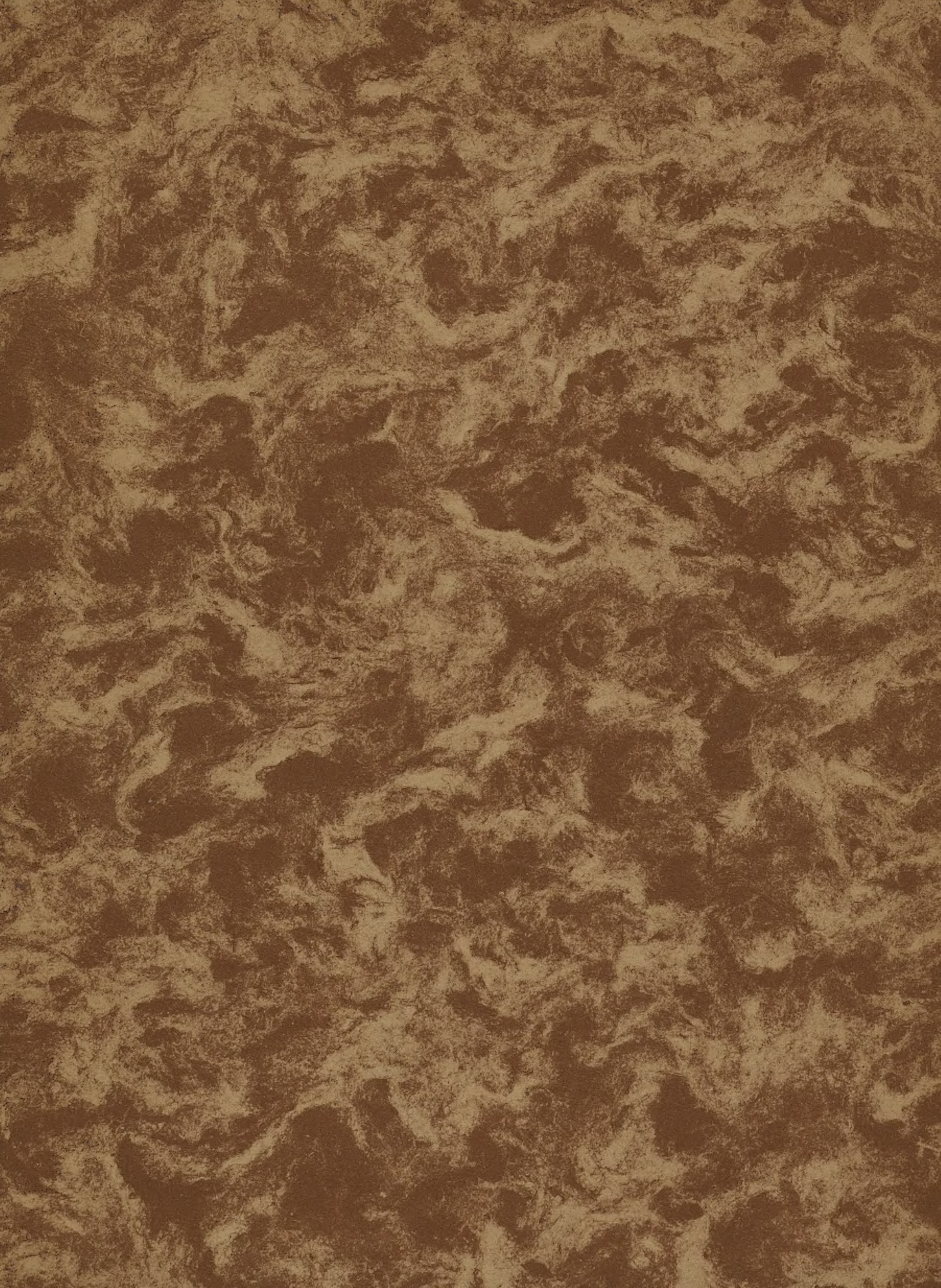






Les Apothicaires Tourangeaux

AU XV[e] SIÈCLE

PAR

F.-EM. BOUTINEAU

Membre de la Société française d'histoire de la médecine
et de la Société archéologique de Touraine

Avec illustrations dans le texte



UN MÉDECIN ET UN APOTHICAIRE AU XV[e] SIÈCLE
D'après J. Corbichon, édition de 1496. Frontispice du livre VII

TOURS
IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES
1902

Offert à la Société française d'Histoire de la médecine
[signature]

Les Apothicaires Tourangeaux

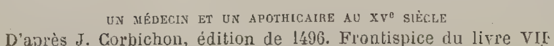
AU XVe SIÈCLE

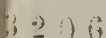
PAR

F.-EM. BOUTINEAU
Membre de la Société française d'histoire de la médecine
et de la Société archéologique de Touraine

Avec illustrations dans le texte





UN MÉDECIN ET UN APOTHICAIRE AU XVe SIÈCLE
D'après J. Corbichon, édition de 1496. Frontispice du livre VII



TOURS
IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES
1902

IL A ÉTÉ TIRÉ 124 EXEMPLAIRES DE CET OUVRAGE, DONT

30 exemplaires sur papier Idéal.
20 exemplaires sur papier d'emballage.
2 exemplaires sur papier du Japon.
2 exemplaires sur papier de Chine.

N° 7

AVANT-PROPOS

Le titre que nous donnons à cette petite plaquette sera certainement trouvé un peu prétentieux, en ce sens qu'il ne remplit pas exactement sa promesse. On voudra bien nous pardonner d'avoir empiété sur des professions voisines, quand on aura vu que les documents sur la pharmacie tourangelle au xve siècle se réduisent à bien peu de chose.

Nous aurions été heureux de pouvoir placer ici les *Statuts de la confrérie des apothicaires de Tours*, qui ont dû être donnés dans le courant de ce siècle, comme l'ont été ceux des *barbiers* (chirurgiens), 1408, ceux des *orfèvres*, 1413, etc., mais nos recherches sont restées infructueuses.

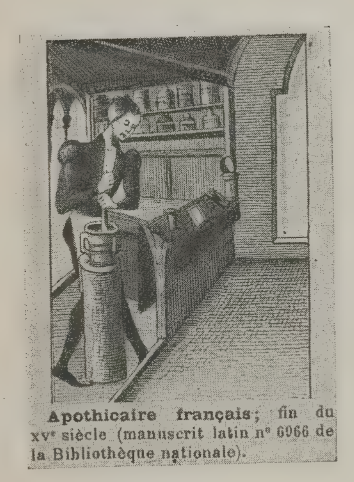
Nous espérons cependant que les hors-d'œuvre dont nous avons entouré ces documents pharmaceutiques seront favorablement accueillis par nos lecteurs, parce qu'ils feront connaître de curieuses pièces, éparses dans les livres d'érudition, souvent peu à la portée de ceux qu'elles peuvent intéresser, et puis, d'ailleurs, les apothicaires ne font-ils pas partie de la famille médicale ?

Pour donner plus d'attrait à ces documents historiques, nous les avons accompagnés de jolies miniatures de manuscrits, empruntées au magnifique ouvrage de M. A. Parmentier, **Album historique**, 2e vol., publié sous la direction de M. Lavisse, et édité chez Armand Colin (1897).

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE EN TOURAINE

Les Apothicaires Tourangeaux

AU XVe SIÈCLE


Apothicaire français; fin du xve siècle (manuscrit latin n° 6966 de la Bibliothèque nationale).

Les archives, et les historiens de la Touraine, ne font pas, à notre connaissance du moins, mention des apothicaires avant le xive siècle. Giraudet, dans son *Histoire de la ville de Tours*, les indique comme existant en confrérie en 1359, ainsi que d'autres marchands et artisans, en ayant le soin de dire que ces renseignements consistent en quelques faits isolés, trouvés dans les registres du corps de ville, qu'il ne fait pas connaître.

Il faut aller jusqu'à la fin du xve siècle, en 1480, pour constater leur existence individuelle, et nous la trouvons en la personne de Simon Moreau, très probablement apothicaire de Louis XI. Le regretté Dr Giraudet[1] signale dans le même ouvrage (t. I, p. 295)

[1] Giraudet (Louis-Eugène) naquit à Cusset (Allier), le 9 mai 1827, où son père, le Dr Alexandre Giraudet, exerçait la médecine, avant de venir se fixer à Tours. Ces deux hommes ont fait le plus grand honneur à la médecine tourangelle, par leur érudition et le nombre considérable de travaux qu'ils ont laissés. Eugène Giraudet, plus remarquable que son père, a produit d'importants ouvrages sur la médecine, les sciences et surtout sur l'archéologie de la Touraine. Professeur d'anatomie à l'Ecole de médecine de Tours, il a laissé le souvenir d'un maître érudit et dévoué à son enseignement. Il mourut le 5 décembre 1887.— On lira avec le plus vif intérêt une notice biographique publiée en 1889 par le Dr Courbon, dans le palmarès de l'Ecole de médecine de Tours, à cette date.

Jehan Moreau, apothicaire, écuyer et valet de chambre de Louis XI, comme ayant possédé un livre d'heures, que le grand peintre tourangeau Jehan Foucquet [1] avait enluminé pour lui. C'était donc un personnage, car l'admirable artiste travaillait surtout pour les têtes couronnées, ou pour les grands seigneurs qui les approchaient. Malheureusement encore Giraudet ne donne pas de date, ni la source où il a puisé ce document.

Simon Moreau était-il le père, le fils, ou peut-être bien le même que Jehan ? Trois questions difficiles à résoudre. Giraudet a-t-il tout simplement reproduit ou a-t-il mal lu le prénom de Moreau ?

Une pièce capitale de 1480, qui mérite de retenir notre attention, émane d'un Registre des Comptes de l'hôtel de ville de Tours, portant cette date. Elle a été lue, exhumée, et reproduite par un des plus savants fils de la Touraine, André Salmon [2], dans le VIIe vol., p. III, des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*. Comme c'est un document très important, nous le reproduisons *in extenso*, en le faisant précéder d'une très courte analyse, pour ceux que la lecture du vieux français pourrait ennuyer.

En voici la substance. Louis XI, qui habitait le sombre château du Plessis-lez-Tours, fit réunir le 19 février 1480, à l'hôtel de ville, quatre échevins, Simon Moreau, apothicaire, deux des gens du gouverneur de Touraine, et les clercs de la ville, c'est-à-dire les employés aux écritures de l'hôtel de ville. La réunion avait pour but de faire l'essai de certains poisons sur un chien. Ceux-ci furent mélangés à de la fressure de mouton frite et à une omelette, probablement à forte dose, car le chien

[1] Jehan Foucquet naquit à Tours entre 1415 et 1426, et mourut en 1476 ou 1480 (à cette époque, il n'y avait pas d'état civil). Peintre enlumineur des rois Charles VII et Louis XI, il est considéré dans le monde artistique comme le plus grand peintre français antérieur au XVIe siècle (Voir E. Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, p. 163).

[2] André Salmon de Maison-Rouge, né à Vouvray le 26 avril 1818, mort à Tours le 26 septembre 1867. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, membre de la Société archéologique de Touraine, archiviste honoraire de la ville de Tours. Doué d'une profonde érudition, il a écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de son pays, il a donné par testament à la Bibliothèque municipale de Tours un fonds important, qui est un des plus beaux fleurons de cet établissement (Voir Carré de Busserole, *Dictionnaire historiq. d'Indre-et-L.*, art. *Salmon*, et *Notice biographique* par Ladevèze, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. I, p. 408).

mourut. On conserva le cadavre dans un des appartements et, le lendemain dimanche, sept barbiers et chirurgiens furent convoqués pour procéder à l'autopsie, et constater les désordres causés par les poisons. Il eût été intéressant de retrouver le procès-verbal d'autopsie, il nous aurait éclairé sur l'état des sciences anatomique et toxicologique de cette époque : le registre est muet sur ce sujet[1].

Item au dit moys de fevrier et le sabmedi XIXe jour par M. du Lude[2] fut mandé au dict maire d'assembler quatre échevins à deux heures après mydi en l'ostel de la dicte ville pour illec estre présens et assister à aucunes choses qui se devoient faire de par le roy, ce qui fut fait. Et audict lieu et heure se trouvèrent Jehan Guérin et sire Loys de la Mezière, maistres d'ostelz du roy notre sire ; aussi se trouvèrent illec[3] Simon Moreau appoticaire, deux des gens du dict sieur du Lude, et aussi furent les clercs de la ville. Et illec fut fait essay de certains poysons qui furent faiz mangez au chien de Macé Blanchet en une fressure de mouton frite et une amelette d'œufs ; lequel chien mourut ; dont fut par les dicts maires et eschevins baillé certification signée de leurs mains pour monstrer au roy comment le dict chien estoit mort. Et pour ce que les dits poysons avoient été montrez en troys escuelles et ung plat d'estain, pour doubte d'inconvenient, fut ladicte vaisselle mise en feu et fondue, puis fut refaicte et rendue, et pour façon et déchiet en eut le pintier de la Croisille, la somme de XVII^s VI^d.

Item pour faire l'essay des dits poysons fut achapté soubdainement une somme de boys, XX^d.

Item et après que le dict chien fut mort, fut dit par les dicts maistres

[1] Ces lignes ont paru pour la première fois dans le journal *la Pharmacie française* (novembre 1900). — Notre estimé confrère, M. A. Duriez de Mantes, à qui nous adressons de vifs remerciements, a bien voulu nous signaler que le *Mercure de France*, à la même date (t. XXXVI, novembre 1900), venait de publier sous la signature de M. Virgile Josz, un curieux article de critique d'art, sur ce sujet ; nous l'avons trouvé d'un si grand intérêt que nous nous faisons un devoir de l'insérer *in extenso* à la fin de notre plaquette (Voir p. 29), tout en laissant à l'auteur la responsabilité de son humoristique article.

[2] Jean Daillon du Lude était le favori et chambellan de Louis XI.

[3] Veut dire *là, en ce lieu.*

d'ostel, que le chien demourroit en la chambre de dessus le portal de la ville jusques au lendemain jour de dimanche quilz devoyent retourner, ce quilz firent. Et illec furent appelez Jehan Dumoulin, Jehan Mariavala, Pierre Goupil, Gillet Bouzon, Guillaume Hardy, Guillaume Guénart et Estienne Remy, barbiers et cirurgiens, pour ouvrir le dict chien. Et avant que y proceder, fut fait grand feu en la chambre ou estoit le dict chien, et appointé que chacun desjeuneroit pour doubte d'inconvénient, et puis le dict chien seroit ouvert. Et pour ce, chées Pierre Durand furent faiz cuire deux platz de harens; pour ce, pour pain, vin et noez vielles[1], XIst.

Item ledict jour à ung portefays, qui porta en une hote le dict chien ès grèves, et l'enterra, XXII^{d}.

Item à la chamberière Macé Blanchet, qui nectoya la chambre, et salle ou fut ouvert le dict chien, lui fut donné XI^{d}.

(Extrait de la Bibliothèque de l'*Ecole des Chartes*, 4e série, vol. I.)

A. SALMON.

Cet événement se passait trois ans avant la mort de Louis XI, et Jehan Foucquet était mort, ou bien près de mourir, puisqu'on fixe la date de son décès entre 1476 et 1480; nous croyons qu'il ne serait pas téméraire d'admettre que Foucquet avait bien enluminé le livre d'heures de Jehan Moreau, et que ce dernier avait pour fils Simon, qui lui avait succédé dans sa charge auprès du roi, et que, jeune encore peut-être, il avait préparé cette expérience toxicologique. Louis XI a régné vingt-deux ans, il n'est pas impossible qu'il ait eu le père et le fils comme apothicaires, avec d'autant plus de raison que, jusqu'au XIXe siècle, les fils succédaient presque forcément à leur père, et que dans l'espèce la faveur royale en faisait une obligation.

[1] Ce déjeuner offert par Louis XI nous semble un peu sommaire pour la générosité royale, mais il avait lieu en Carême et le roi et ses sujets étaient très pieux. Jusqu'au XVIIIe siècle, les boucheries étaient fermées pendant le Carême, et le corps de ville en installait une, qu'il faisait administrer; elle portait le nom de boucherie de Carême; on ne délivrait de viande qu'aux malades. Il faut dire aussi que les barbiers et chirurgiens de l'époque étaient considérés comme des artisans.

Donc que ce soit Jehan ou Simon, c'est toujours un Moreau qui constitue jusqu'à présent, pour nous, le premier apothicaire tourangeau connu.

Dans le même registre des comptes de l'Hôtel de Ville, André Salmon trouva les éléments d'une notice sur Simon de Quingey[1] et sa captivité dans une cage de fer, qu'il publia dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (t. IV, p. 139), avec pièces justificatives à l'appui. Outre le grand intérêt que présentent ces pièces importantes, nous sommes heureux de voir figurer un apothicaire dans ce sombre drame.

Nous copions textuellement :

XIV, à la veufve André Petit-Pas la somme de soixante dix neuf solz deux deniers tournois, qui deue lui estoit pour les parties[2] de medicines et appoticaireries[3] par elle baillées par le commandement de maistre Robert du Lyon, medicin du seigneur de Quingé, prisonnier du roy, estant lors dans une caige de fer en l'ostel du d. maire et par le commandement du roy nostred. sire ainsi que le certiffia sire Loys de la Mezière son maistre d'ostel. Laquelle somme de LXXIX^s II^d le dict receveur a paiée à la d. veufve[4] par mandement des d. maire esleuz et

[1] Simon de Quingey était un homme d'armes, attaché depuis sa naissance à Charles le Téméraire, le redoutable rival de Louis XI. Après la mort de son maître, Quingey fut le plus vaillant défenseur de Marie de Bourgogne. En 1478, il fut fait prisonnier à Verdun, et conduit à Tours. Pendant qu'on instruisait son procès, on chercha à le faire évader. Louis XI, pour faire un exemple éclatant et cruel, fit construire une cage de fer, par un maréchal ferrant d'origine allemande, qui fut placée dans la maison du maire, qui eut la garde du prisonnier. On ignore la date de sa mise en liberté.

[2] Mot en usage jusqu'au XVIIIe siècle pour désigner ce qu'on a nommé, depuis, Mémoire, puis Facture.

[3] Ces deux mots semblent être un pléonasme. Nous croyons qu'il faut entendre par medicines les préparations ordonnées par les médecins, et par appoticaireries les médicaments officinaux et surtout les épices et autres marchandises que débitaient les apothicaires du temps.

[4] Les veuves d'apothicaires, comme celles de tous les marchands et artisans, avaient le droit de continuer le commerce de leur mari, à la condition toutefois d'avoir à leur service un garçon apothicaire, qui passait un examen devant les maîtres jurés de la communauté, lesquels constataient sa capacité.

commis sur ce donné le dernier jour d'octobre de lan de ced. compte cy rendu, ouquel sont les dites parties desclarées tout au long, avec la quictance de lad. veufve. Pour ce cy LXXIX^s II^d.

Maintenant c'est à la ville d'Amboise que nous allons devoir la connaissance des apothicaires, qui termineront, pour ce petit travail, le xve siècle. L'abbé C. Chevalier, l'érudit et fécond historien de la Touraine, a publié à Tours en 1874, chez Georget, l'*Inventaire des Archives communales d'Amboise*, véritable labeur de Bénédictin, où les chercheurs de l'histoire trouvent toujours une ample moisson. Les apothicaires occupaient si peu de place dans la vie civile que je ne puis offrir à mes lecteurs que de très rares personnages, mais au moins sont-ils de qualité, puisqu'il s'agit d'apothicaires royaux. Encore ne faut-il pas trop nous en plaindre, les médecins sont encore plus mal partagés ; les documents qui les concernent sont autrement plus rares.

1483. — Jehan Gascoing était apothicaire de la reine Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI, qui mourut au château d'Amboise le 1er décembre de cette même année.

Dans les *Souvenirs historiques des résidences royales* (*château d'Amboise*) [1], on lit dans les pièces justificatives des dépenses de la reine (p.380) :

« A Jehan Gascoing appoticaire de la dicte dame pour plusieurs « drogues et medicines par lui faictes et delivrées par l'ordonnance des « medicins de la dicte dame durant les moys d'aoust et de septembre « qu'elle a été malade la somme de CV £ (cent cinq livres).

1496. — « A cinq apothicaires et ciergers achat de cire et de torches « la vigile de la Toussaint pour aller au devant de la reine qui le dict « jour vers le soir vint de Tours au château d'Amboise. » (*Archives communales d'Amboise*, C. Chevalier, p. 201.)

[1] J. Vatout, *Souv. hist. des résid. royales*, t. VI, Paris, Didot, 1845.

1496. — Huguet le Barrier. « On achète chez lui de l'hypocras[1] et « six livres de dragées pour l'entrée du Roy, et la venue de la duchesse « de Milan (probablement Isabelle d'Aragon, veuve de Jean Galéas « Marie Sforce, duc de Milan, neveu de Ludovic le More). » Quatre ans après, nous retrouvons H. le Barrier « payé pour la façon et dechet de « deux lys mis ou meilleu et au dessus des d. porc espy et hermine » (C. Chevalier, *Archives communales d'Amboise*, p. 200 et 53).

1497. — Jehan Jusqueau, apothicaire. « Achat de camphre, verdet, « résine, eau-de-vie, torches et cire rouge achetés chez Jehan Jusqueau « pour jouer le mystère de la Nativité. » (*Archives communales d'Amboise*, p. 202.)

1500. — « Claude de Villeroys, apothicaire et valet de chambre de la « feue reine de Navarre, est déclaré exempt de l'emprunt demandé cette « année par le roi à la ville d'Amboise. » (C. Chevalier, *Archives communales d'Amboise*, p. 233.)

1500. — D'un remarquable mémoire de Lambron de Lignim, inséré dans le tome Ier du *Congrès scientifique de France*, tenu à Tours en 1847, nous extrayons de la page 140 ce qui suit :

Paye a Charlot Gaby marchant demourant à Tours appoticaire la somme de trente cinq livres tournoys, qui deue lui estoit... pour avoir fait de sondit mestier à lentrée du Roy et de la Royne par lordonnance de maistres Mace Papillon, Robert Pertuys cure de Charge et Robert Rouelle commissaires ordonnes à faire les ditz mistères qui ont été faitz esdits entrées es carrefour devant monseigneur Saint Gacian du dit Tours et devant la maison de monseigneur le general de Beaune par deliberacion des gens de la dite ville faicte en lostel dicelle le IIIj jour du moys de novembre lan de cedit compte. Cest assavoir pour avoir fait une espine fleurie, ung olivier, ung meurier, ung guignier, ung

[1] L'hypocras était du vin rouge ou blanc dans lequel on faisait infuser des épices, cannelle, mâcis, girofle, muscade, et qu'on additionnait de sucre ; on y ajoutait même pour sa conservation une certaine quantité d'eau-de-vie. Ce breuvage était le vin d'honneur ou de cérémonie.

cerisier, ung oranger, ung grand lys et certaine grant quantité de rouses tant blanches que vermeilles avec autre quantité de fleurs de toutes couleurs a mectre et semer les chaffaulx et preaulx qui ont este fais esditz lieux, XXXV t.

Nous voilà arrivé à la fin du xv[e] siècle, le butin est maigre ; nous aurions voulu présenter d'autres documents plus précis, établissant d'une façon certaine ce qu'était l'apothicaire à cette époque ; cela ne nous a pas été permis. Avec Simon, Moreau le premier mis en scène, nous voyons un apothicaire présider à une expérience toxicologique, scientifique par conséquent. Dans quelle mesure et quel en a été le résultat ? nous l'ignorerons toujours probablement. Nous voyons là cependant un homme instruit, sans grande science certainement, mais ce n'était pas sa faute, c'était celle du temps.

Après lui, dans les cinq autres, nous trouvons plutôt des artisans, des marchands ; les apothicaires Jusqueau et Gaby maniaient habilement la cire, puisqu'ils faisaient des décorations avec cette substance ; d'autres fabriquaient des torches pour l'entrée solennelle des souverains ; ils vendaient de l'eau-de-vie, mais eux seuls la préparaient ; sa consommation était presque limitée aux maladies, et aux flammes de couleur qui servaient à corser l'intérêt que présentait la représentation des mystères [1] ; elles sont encore de nos jours en usage dans les théâtres, des épices, mais la plupart d'entre elles étaient et sont encore des médicaments. A Paris, les apothicaires et les épiciers formaient une seule corporation ; il ne semble pas qu'il en fût de même en Touraine, comme nous le verrons au xvi[e] siècle, mais il est bien certain que nos

[1] On désignait ainsi au moyen âge les pièces de théâtre, où l'on représentait les principaux mystères de la Religion, ou des traits tirés de la Bible, ou de l'histoire. D'après Giraudet (*Histoire de la ville de Tours*, t. I), le premier fut joué à Tours en 1390, il s'appelait le Jeu des sept vertus et des sept péchés mortels. Nous avons relevé dans le même ouvrage les titres suivants : la Passion du Sauveur, les Miracles de Monseigneur sainct Martin, le Jugement de Salomon, le Roy Clovis, le Roy Suaire (Assuérus), les Neuf preuses (femmes fortes). Léon Palustre, le très regretté président de la Société archéologique de Touraine, a publié un intéressant ouvrage de ce genre : *Adam, mystère du* xii[e] *siècle*, édition critique accompagnée d'une traduction, 1 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1877.

apothicaires vendaient, comme ceux de Paris, de l'épicerie et des médicaments. Étaient-ils seuls à vendre et à préparer ces derniers ? Nous ne le croyons pas, parce qu'encore dans les *Archives d'Amboise* (p. 88), nous trouvons qu'en 1577 il a été présenté une requête au roi demandant entre autres choses : « 3° que les apothicaires soient tous expérimentés, et qu'ils fassent un chef-d'œuvre devant les médecins, si « mieux ils n'aiment prendre des lettres de maîtrise. » Donc il ne nous semble pas téméraire de dire qu'il y avait des apothicaires légitimement reçus, mais que la majeure partie ne l'était pas. Nous n'avons pas la preuve qu'il ait existé à Amboise une communauté d'apothicaires, à cette époque, et cependant il devait y en avoir une, puisqu'on y délivrait des lettres de maîtrise.

Singulière époque ! Le roi, qui signait, et par conséquent devait faire observer les règlements qu'il édictait, était le premier à les enfreindre ; les *Archives d'Amboise* vont encore nous en donner la preuve, et cela



Saignée : fin du xve siècle ; miniature du bréviaire du cardinal Grimani.

pour une profession voisine, les barbiers ou chirurgiens du moyen âge, à qui nous n'hésitons pas à faire cet emprunt, parce qu'il s'agit de lettres historiques, que nous croyons devoir placer ici.

Une des prérogatives de la puissance royale, et des princes qui l'entouraient, était de pouvoir créer une maîtrise en faveur d'un protégé[1], malgré les statuts et ordonnances réglementant les corporations des

[1] Le protégé était désigné sous le nom de privilégié, il ne passait pas d'examen : cette injustice dura jusqu'à la fin du xviiie siècle.

divers métiers, qui disaient formellement que nul ne pouvait exercer sa profession, s'il n'avait pas été examiné et reconnu capable par les maîtres du métier.

En 1408, Charles VI, habitant son château du Plessis-lez-Tours, avait, sur la demande des principaux barbiers de Tours, donné pour ces derniers un règlement, qui certainement devait être applicable aux barbiers d'Amboise, petite ville royale, puisque Charles VI y résidait quelquefois. Nous en extrayons l'article 2 qui résume la condition indispensable pour exercer la barberie :

« 2° Item. Aucun barbier de quelconque condicion ne fera doresna-
« vant office de barbier, se il n'est essaiez par le dict maistre [1] ou son
« lieutenant et les jurez du dict mestier qui seront sur ce commis et
« ordonnez. »

Il semblerait que cet article, si précis dans son texte, ait été d'une exécution facile, et nous ne comprenons guère, aujourd'hui, habitués que nous sommes au respect des lois, qu'il ait pu en être autrement.

Le 20 août 1462 ou 1463, Marie d'Anjou, veuve de Charles VII, écrivait de Chinon, au bailli d'Amboise, pour lui enjoindre de mettre en possession de titre de maître barbier, malgré l'opposition des autres maîtres barbiers de la ville, le sieur Colin Clopetit, institué en cette qualité par son fils le duc Charles, à sa première et joyeuse entrée à Amboise, en vertu des privilèges attachés à la joyeuse entrée des princes en chaque ville du royaume [2].

Cinq jours après, Charles de France, qui habitait à Vendôme, confirmait la lettre de sa mère, à peu près dans les mêmes termes.

[1] Au moyen âge, tous les corps de métiers étaient surveillés par un de leurs membres qu'on nommait *maistre du métier;* il était désigné par l'autorité royale. Pour les barbiers (chirurgiens), ce maître était le premier barbier du roi, il exerçait une juridiction, qui s'étendait sur tous les confrères du royaume, et, dans chaque ville un peu importante, il avait un représentant ou lieutenant. Le premier barbier de Louis XI, Olivier le Daim, beaucoup plus connu dans l'histoire par son rôle politique que par son côté professionnel, a contribué, par une intervention efficace, à protéger ses confrères contre l'animosité des médecins.

[2] C. Chevalier, *Arch. com. d'Amboise*, p. 319.

Lettre de la reine Marie d'Anjou sur les privilèges des joyeuses entrées

20 août 1462 ou 1463.

De par la Royne,

Chiers et bien amez, dès pieça nostre très chier et très amé filz Charles, a sa première et joieuse entrée en la ville d'Amboise, crea ou mestier de barbier ung maistre, et a ceste cause comme aiant l'administracion et gouvernement de nostred. filz, octroiasmes a ung nommé Colin Clopetit, demourant aud. Amboise. nos lectres patentes de creacion, lesquelles vous ont esté montrées et exhibées, pour en icellui mestier, comme maistre creé, le mectre en possession et saisine comme faire se doit. Ce non obstant les aultres maistres barbiers de lad. ville d'Amboise se sont opposez à l'institucion d'icelluy Clopetit, et a ceste cause avez différé de le mectre en possession, laquelle chose nous semble que faire ne se doit. Pourquoi vous prions et neantmoins mandons que par vertu des lectres de creacion, vueillez instituer et mectre en possession de lad. maitrise le d. Clopetit, sans y faire difficulté, comme raison est, a cause du privillege que nous et noz enfans avons à nos joieuses entrées en chacune ville de ce royaulme, lesquelz previlleges ne vouldrions pour rien tollerer estre assoupiz, et aussi savons et annonçons que Monseigneur n'en seroit pas contant, quand il viendroit à sa notice. Si vueillez faire par manière que ne aions cause de y faire donner provision par mond. seigneur, et remonstrer aus d. barbiers qu'ilz ne vueillent entreprendre sur les previlleges de nous et de nos d. enfants. En ce faisant nous ferez agréable service, duquel vous sçaurons très bon gré. Le Sainct Esperit vous ait en sa saincte garde. Escript en nostre chastel de Chinon le xxe jour d'aoust. Et nous en (ferez) responces ce que fait en aurez.

Marie. De Brecy.

A nos très chiers et bien amez les bailli d'Amboise et procureur pour Monseigneur aud. lieu.

Le duc Charles de France revendique les privilèges de sa joyeuse entrée dans la création d'un maître barbier

25 août 1462 ou 1463.

Chiers et bien amez, pour ce que dès pieça à nostre joyeuse et première entrée de la ville d'Amboise, donnasmes et creasmes ou mestier de barbier a ung nommé Colin Clopetit demeurant aud. Amboise, et de ce oultre ces lectres patentes de creacion, lesquelles vous ont été monstrées et exhibées pour en icellui mestier comme maistre crée le mestre en possession et saisine ainsy que raison est; ce non obstant avés prolongué et differé et avés voulu recepvoir ou receu les autres barbiers a opposicion contre nos droiz et previleges, à l'institucion du d. Clopetit, et a ceste cause avés differé le mettre en pocession, laquelle chose faire ne devés. Pourquoy vous prions et neantmoins commandons que par vertu des d. lettres de creaction, vueillez instituer et mettre en pocession, se fait ne l'avés, de la d. mestrise le d. Clopetit sans y faire difficulté, ainsi que raison est, a cause du previlege que nous avons a noz joieuses entrées en chacune ville de ce royaulme, lesquelz nos previleges ne voudrions pour rien tollerer estre assopiz. Et aussi savons de certains que Monsr n'en seroit pas content. Si faictes tant que naions cause de y faire donner provision par Monsr et que n'en oyons plus parler; et dictes aus d. barbiers et remontrez de par nous qu'ils ne vueillent entreprendre ne eulx ingerer contre noz droiz et previleges. En ce faisant nous ferez agreable service, duquel, vous saurons très bon gré. Le Sainct Esperit vous ait en sa garde. Escript à Vansdome le xxve d'aoust.

CHARLES. G. FRANÇOIS.

A nos chiers et bien amez les bailly d'Amboise et procureur pour Monsr aud. lieu.

Ces deux pièces historiques nous ont un peu éloigné de l'objet de cette étude, j'ai cru nécessaire de les reproduire pour faire comprendre que pour les apothicaires, comme pour les barbiers chirurgiens, la loi pouvait s'éluder facilement.

Peut-être se demandera-t-on ce que faisait le médecin, et quel était son rôle dans cette trinité, qui avait pour but le soulagement et la guérison des malades. Evidemment il avait le premier rang, et il le méritait d'ailleurs, puisque lui seul était lettré. Au xve siècle il appartenait encore par quelques liens à l'Eglise, liens fort relâchés sans doute, et faisait partie de cette Université où on ne parlait que le latin, dont le chef suprême était le chancelier de Notre-Dame de Paris, qui, à la fin de leurs études, recevait les candidats dans la grande salle de l'évêché, où, après un discours au nom du Souverain Pontife, il leur donnait licence d'exercer leur art, et le droit d'enseigner *hic et ubique terrarum*, c'est-à-dire dans le monde entier. Ce privilège n'avait été accordé qu'à l'Université de Paris.



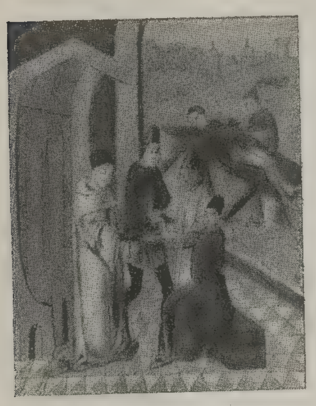
Médecin français en 1483; figure de la *Danse macabre* de Guyot Marchand (Leroux de Lincy).

Beaucoup de gens ignorent que le célibat était au moyen âge une des conditions essentielles de l'exercice de la médecine. Charles VII, qui était duc de Touraine avant d'être roi, avait auprès de lui, lorsqu'il habitait Chinon, Jacques Despars (Jacobus de Partibus) pour médecin, lequel était chanoine de Paris. Nous pouvons dire en passant qu'il contribua en 1454, pour une forte part, à l'agrandissement de la Faculté de médecine, qui était misérablement logée, rue de la Bucherie, alors que, peu d'années avant, elle occupait un local en commun avec la Faculté des arts [1]. Jacques Despars offrit

[1] La Faculté des arts faisait partie de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire qu'elle ne délivrait que le diplôme de maître ès arts, qui était l'analogue de notre diplôme de bachelier. L'enseignement supérieur comprenait les Facultés de théologie, de médecine et de décret ou de droit; les deux premières seules exigeaient le diplôme de maître ès arts.

trois cents écus d'or, somme considérable, la meilleure partie de ses livres et plusieurs meubles [1].

En 1452, le cardinal d'Estouteville fut envoyé par le Pape pour réformer l'Université de Paris. Il autorisa le mariage des médecins, mais non celui des élèves qui, jusqu'en 1660, furent obligés, avant de prendre leurs grades, de jurer qu'ils étaient célibataires [2].



Consultation; fin du xve siècle (manuscrit français n° 396 de la Bibliothèque nationale).

Ce n'est pas le moment de parler de la science du médecin, nous nous réservons pour le siècle suivant, où nous essaierons de démontrer, preuves tourangelles en main, l'état de la thérapeutique du xvie siècle, au moins pour la ville de Tours.

Avant de quitter le moyen âge, pour entrer dans la période brillante de la Renaissance, il est de toute nécessité de jeter un coup d'œil sur la pharmacologie de cette époque; sans cela ce petit travail serait incomplet.

Nous n'avons pas la prétention, Dieu nous en garde, de faire l'histoire des connaissances pharmaceutiques du xve siècle, nous y serions trop insuffisant ; nous entendons nous renfermer dans le très humble rôle de chercheur, qui n'a jamais eu d'autre ambition que faire revivre avec exactitude, les documents tourangeaux qui ont trait aux professions médicales.

Quand on aborde un pareil sujet, une question se pose tout de suite à l'esprit : Quels moyens les apothicaires du xve siècle avaient-ils, en dehors des ordonnances des médecins, d'exécuter leurs préparations? En un mot avaient-ils, comme de nos jours, une pharmacopée officielle, rédigée par le concours des hommes les plus érudits, dans la pratique des sciences médicales et pharmaceutiques ?

La réponse est facile! Jusqu'au xvie siècle, on ne rencontrait guère

1 Commentaires de la Faculté de Médecine *Synopsis rerum memorabilium*, f° 40.
2 J.-A. Hazon, *Eloge historique de la Faculté de médecine*, 1770, p. 46.

dans les boutiques que l'*Antidotaire Nicolas*. Ce n'était pas un Codex imposé par l'autorité, dans le sens absolu du mot, tel que nous le comprendrions aujourd'hui; mais, comme il n'existait en France que ce formulaire, force était de s'en servir. Cependant une ordonnance de Jean Ier de 1353 [1], qui prescrivait de faire des visites chez les apothicaires de Paris, invitait le chef de la corporation, plus connu sous le nom de « maistre du metier d'apothicaire », à s'assurer que chacun de ses administrés « a chez lui le livre qu'on appelle *Antidotaire Nicolas* ». Il ne faut pas oublier que l'imprimerie était à peine inventée, et qu'il s'écoula de longues années avant l'apparition de la première pharmacopée française, et encore était-elle écrite en latin; disons tout de suite que c'est à la Touraine que revient cet honneur, et que ce premier livre a été écrit par un apothicaire de Tours, Thibault Lepleigney, sous le titre de *Dispensarium medicinarum quibus vulgo utimur*, etc., 1538.

Si donc les ouvrages imprimés n'existaient pas, il ne restait que la ressource des manuscrits; la ville de Tours possédait de nombreux écrivains, on raconte à ce sujet, dans les annales de la Touraine, le trouble profond qui s'empara d'eux à la naissance de l'imprimerie, et les angoisses qu'ils subirent lorsque la nouvelle invention eut ruiné leur travail et leur espérance. Ce travail des copistes était long et coûteux, souvent inexact; l'apothicaire était-il assez lettré pour faire lui-même cette copie? il est permis d'en douter; on exigeait pourtant de lui des connaissances en grammaire, qu'il pût lire les ordonnances des médecins, qui étaient en latin; cependant, après tout, le long stage de dix années au moins, nécessaire pour parvenir à la maîtrise, permettait bien au candidat de copier pour son usage futur l'*Antidotaire Nicolas*, qui se composait de 140 formules seulement.

Pour fixer par une image et un souvenir la valeur attachée aux manuscrits, le temps nécessaire pour en faire une copie, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un document tourangeau contemporain.

[1] *Ordonnances royales*, t. II, p. 532. — *Fontanon*, t. IV, p. 458.

En 1471, Louis XI, qui habitait la Touraine, et tremblait toujours un peu pour sa vie, voulut avoir, sur les conseils sans doute de son médecin Jacques Coictier, un manuscrit rare, que possédait à peu près seule la Faculté de médecine de Paris à l'état complet : c'était le Totum Continens Razis, *Haouy ou continent de Razès*, l'ouvrage le plus important de ce médecin arabe, auteur fécond, paraît-il, puisqu'on connaît les titres de 220 de ses ouvrages. Il chargea son président des comptes à Paris, Jean de la Driesche, d'aller trouver Joannes Avis[1], alors doyen de la Faculté, de solliciter le prêt de ce manuscrit pour en faire tirer copie, s'engageant à le restituer aussitôt après. L'affaire était sérieuse, il s'agissait d'extraire de la bibliothèque de la Faculté son plus précieux ornement ; disons en passant que les livres de valeur étaient attachés avec une longue chaîne au rayon du meuble qui les renfermait. La Faculté fut convoquée, tous les maîtres se réunirent et on convint qu'on voulait bien prêter au roi les précieux volumes (il y en avait deux), mais sous la caution suivante : Douze marcs de vaisselle d'argent, qui seraient déposés à la Faculté, et un billet de cent écus d'or. Ces gages furent fournis, et l'ouvrage remis à la Driesche, avec la lettre suivante que la Faculté a, heureusement pour nous, transcrite sur ses registres :



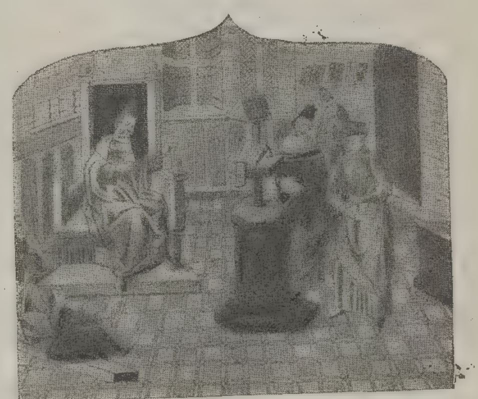
« Nostre souuerain seigneur, tant et si tres humblement que plus « pouuons, nous nous recomandons a vostre bonne grace. Et vous « plaise scauoir, notre souuerain seigneur que le président des comptes « maistre Jehan de la Driesche nous a dit que luy auez rescript quil « vous enuoyast Totum Continens Rasis pour le faire escrire. Et pour

[1] Jehan Loyseau.

« ce quil nen a point, sachant que nous en auuons ung, nous a requis
« que luy voulsissions bailler.

« Sire combien que tous jours auons garde très precieusement le dit
« liure, car c'est le plus beau et le plus singulier joyau de nostre
« Faculte, et ne trouue len guerez de tel : neantmoins nous quil de
« tout nostre cueur desirons vous complaire et accomplir ce qui vous
« est agréable, comme tenuz sommes, auons délivre audit président
« ledit liure pour le faire escrire, moyennant certain gaige de vaisselle
« dargent et autre caution qu'il nous a baillee en seureté de le nous
« rendre, ainsy que selon les estatuz de nostre dite Faculte faire se
« doit lesquelz auons tous jurez aux sainctes euuangiles de Dieu gar-
« der et obseruer : ne autrement ne les pouons auoir pour noz propres
« affaires.

« Sire, a lonneur et louenge de vous, et a lacroissement de la ditte
« Faculté de medecine, nous auons grant desir faire unes escolles et
« une tres belle librairie[1] pour
« exaulser et esleuer la science
« de medicine en ceste vostre
« ville de Paris plus que oncques
« mais, comme par ledit pré-
« sident, auquel auons commu-
« niqué ceste matière, se votre
« plaisir est, serez aduerti plus
« au long. A quoy et pour les
« acomplir, auons besoing et
« mestier de votre tres-benigne
« grace. Si vous supplions, Sire,
« que icelle vous plaist nous
« impartir, et a tous jours nous
« continuerons prier Dieu pour
« vous et la Vierge Marie, afin quelle vous doint sante bonne vie et
« longue, auec vray accomplissement de vos très haulx et très nobles
« desirs.



Cours à la Faculté de médecine au XVe siècle; manuscrit latin n° 6966 de la Bibliothèque nationale, daté de 1461.

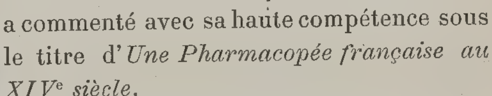
[1] Bibliothèque.

« Escript en vostre bonne ville de Paris, le xxixe jour de nouembre.

« Vos treshumbles et tresobeissans subjectz et seruiteurs, les « doyen docteurs et maistres regens de la Faculté de medicine en « Luniversité de Paris.

« Au Roy nostre souverain seigneur [1]. »

L'Ecole supérieure de pharmacie de Paris a le bonheur de posséder un bibliothécaire qui fait le plus grand honneur à la pharmacie française et à son histoire, le Dr P. Dorveaux, l'érudit bibliophile, qui nous donne trop rarement de ses beaux livres, où il reproduit avec la plus scrupuleuse exactitude, accompagnée des plus savants commentaires, les œuvres pharmaceutiques tombées dans l'oubli. C'est à lui que nous devons de pouvoir placer ici un spécimen d'un manuscrit français tiré de l'*Antidotarium Nicolaï*, qui se trouve à la Bibliothèque nationale et qu'il a commenté avec sa haute compétence sous le titre d'*Une Pharmacopée française au XIVe siècle.*



L'*Antidotarium Nicolaï* avait pour auteur un médecin de Salerne, Nicolaus (præpositus), c'est du moins l'opinion d'un historien allemand, Ludwig Choulant, opinion généralement partagée par les historiens de la médecine.

Il aurait été écrit en latin dans la première moitié du xiie siècle, puis traduit plus ou moins fidèlement ; en passant de mains en mains, nous allions dire de siècles en siècles, ce manuscrit a été altéré, dénaturé même par les copistes.

La traduction de Nicolaus (præpositus) est exactement Nicolas (le prévôt), c'est-à-dire le Doyen, le chef de l'Ecole de Salerne. Au xiie siècle, bien qu'il y eût déjà des noms patronymiques, l'usage voulait

1 *Commentaria facultatis Parisiensis*, t. II, p. 297.

qu'on décernât aux personnes un surnom ; on trouve encore de nos jours cette habitude dans certaines campagnes. Le surnom au moyen âge était presque toujours emprunté à la profession. Ainsi un chirurgien de Touraine s'appelait Etienne Barbitonsor, et un médecin empirique Robert le Mire. On voudra bien me pardonner cette petite explication, elle était nécessaire pour faire comprendre et relever une erreur d'un historien tourangeau que nombre de biographes et d'historiens contemporains ont répétée après lui.

Chalmel (*Hist. de Touraine*, t. IV, p. 387) (1828) indique un Nicolas Prévost, né à Tours, où il exerçait la médecine à la fin du xve siècle, comme ayant écrit, sous le nom de *Grand Antidotaire*, une pharmacopée générale qui fut imprimée à Lyon en 1505.

Henry et Guibourt (*Pharmacopée raisonnée*. t, I, p. VIII) (1828) ont écrit : « Il y avait deux antidotaires estimés, de Mesué et de Nicolas de « Salerne, qui fournirent à Nicolas Prévost, de Tours, les matériaux de « sa *Pharmacopée générale*, publiée en 1515. » Quelques lignes au-dessous, dans la même page, ils indiquent : (1505), *Pharmacopée générale* de Prévost de Tours. Henry et Guibourt étaient des pharmaciens d'élite dont les noms seront toujours respectés et vénérés, leurs ouvrages sont écrits avec la conscience la plus pure, et on est en droit de se demander à quelle source ils avaient puisé cette indication. »

Coïncidence au moins singulière, ces deux ouvrages, partant d'auteurs dont les travaux étaient aussi dissemblables, ont été publiés dans la même année 1828.

Chalmel, dont d'autres, bien plus autorisés que nous, ont relevé les nombreuses erreurs, avait, croyons-nous, pour enrichir sa biographie tourangelle, passé trop vite sur les matériaux dont il disposait. Nous en retrouverons la preuve dans le siècle suivant, où il en a commis encore une autre au sujet d'une pharmacopée tourangelle. Y avait-il à Tours, à la fin du xve siècle, un médecin du nom de Nicolas Prévost? nous l'ignorons, mais c'est possible, de là à se servir de son nom pour en faire la traduction facile de Nicolaus Præpositus, il y a un abîme.

Chalmel, il faut bien le croire, voulait faire hommage à la Touraine de la première pharmacopée française, chose louable, à la condition

qu'elle soit vraie, et, juste retour des choses d'ici-bas, il ne se croyait pas si près de la vérité. C'est en effet à la Touraine que revient l'honneur, très indirect toutefois, dans la personne d'un de ses glorieux enfants, Nicolas Jenson, d'avoir en 1471 imprimé à Venise l'*Antidotarium Nicolaï*[1], le premier ouvrage qui ait pu servir de Codex aux apothicaires de tous les pays.

Nous ne sommes pas assez versé dans la science bibliographique pour exposer ici toutes les éditions auxquelles ce premier livre a pu donner

[1] « Nicolaï Antidotarium, tractatus qui vocatur Quid pro quo, Sinomina. In fine antidotarii, f. 44b : Finit antidotarium Nicolaï impressum Venitiis per Nicolaum Jenson Gallicum. M. ccccxx. Cité dans *Répertoire bibliographique* de Hain, Paris, 1831.

Maistre nico lanme
las par la dinx
priere de ses mou
tenplel practiciens es
crit cest liure ou quel an
il enseigne la manere de
confeire les medecines opia
tes · lectuaires sirops · piles · uo
nuz · et conbien de gommes ·
de herbes · de semences et de es
pices il receiuent · et a quex en
fermetez il ualent premere
ment o doit peser les herbes
les gummes les espices et uo
er · quel naient perdu lor force

naissance, mais nous pouvons affirmer qu'elles ont été nombreuses, et qu'elles ont servi de base à toutes les pharmacopées.

« Les formules de Nicolas, dit le Dr Dorveaux, ont été éliminées l'une « après l'autre, au fur et à mesure des progrès des sciences médicales. « Cependant quelques-unes ont survécu jusqu'à nos jours ; ainsi le miel « rosat, l'huile de roses, l'oxymel, l'onguent citrin, l'onguent populéum, « l'onguent d'althæa, l'onguent brun et l'onguent blanc se trouvent « encore au Codex de 1884. »

Tout ce qui va suivre est littéralement extrait de la *Pharmacopée française du XIVe siècle*, publiée par le Dr P. Dorveaux.

Voici d'abord une reproduction photographique de la première page, suivie de l'Introduction à ce petit manuscrit ; nous donnerons ensuite deux formules pour établir la pharmacologie de cette époque, et deux recettes pour la *guarison des vins*.

L'ANTIDOAIRE (*sic*) NICHOLAS[1]

Maistre Nicholas[2] par la priere de ses deciples practiciens, escrit cest livre ou queil il enseigne la manere[3] de confere[4] les médicines; opiatas[5] lestuaires[6], siros, piles[7], vomiz[8] et combien de gommes, de herbes, de semences et de espices, ils receivent[9] et a quex enfermetez ils valent.

Premièrement doit peser les herbes, les gummes, les espices et les voer[10] qu'el n'aient perdu lor force par trop grant vieillesce, et que les racines et les semences et les herbes saient coillies en convenable tens et mise en convenable leu[11] qu'el ne saient corrumpues par fumée ou humidité.

Au confere[12] doit l'en garder que le mel soit pur et qu'il en i ait soffeisablement a confere les especes[13], le mel doit estre tant cuit[14] qu'il puisse les espices[15] et por mondifier les[16] et par tolir[17] lor amartumes.

Les espices mises es lestuaires deivent estre triblées[18] sotilement: les espices mises es medecines deivent estre triblées grossement.

§ 12. — Diamargariton

Diamargariton[19] pren les dus margarites[20]. Il vaut principalment contre le vice des menbres espiritaus[21] ou[22] eve froide agusee de la

1 Ce titre est à l'encre rouge, il occupe le côté droit de la planche phot. et est presque complètement masqué par le timbre de la Bibliothèque royale. — 2 Ce prologue est tiré de celui de « l'Antidotarium » qui commence par ces mots : « Ego Nicolaus rogatus a quibusdam in practica medicinæ studere volentibus, etc. ». — 3 Manière. — 4 Confectionner, préparer. — 5 Opiats. — 6 Electuaires. — 7 Pilules. — 8 « Vomitus », vomitifs. — 9 Reçoivent. — 10 Voir. — 11 Lieu. — 12 A la préparation. — 13 Confire les épices, les drogues. — 14 Ms. Coit. — 15 Manque le mot conserver. — 16 Lesdites épices. — 17 Ms. colir, faute, pour tolir, enlever. — 18 Réduites en poudre fine. — 19 Du grec *dia* avec *margaritis*, perle. — 20 Les deux sortes de perles, les perforées et les non perforées. — 21 Membres qui servent à la respira-

poudre d'os de couer de cerf ou de noiz muscade ; il vaut a tote dolor de couz [23] et ventrail [24].

Pren : girofle, quanelle, garingaut, espic, riquelice lingnum aloes, diarodon et diavi [25] ana dragme. i. et demie; noix muscade, alipte, citoaut storax calamite, ana dragme. i ; les ii margarites, gingembre, os de cour de cerf, limeure d'iueure, blacte [26] bisantée ana dragme demie ; musque, anbre, cardamome, livesche, semence de basilicon, ana dragme. i ; camfre, grai [n] s, vi ; miel rosat sofeisanment.

Il soit doné en esté ou [27] eve fraid, en iver ou [28] vin. Il vaut a tisiques [29].

§ 44. — **Mel Rosaceum** [1]

Miel Rosaceum est fait isi : en, x livres de miel blanc et descumé soit mis. i. livre jus de roses, et, com il commencera a boillir, soit i mis iiii livres de roses menuement depecees, et soit tot dis [2] meu, et de tant com il plus boillera tant il sera meillor. Il conforte le ventrail ou [3] esve [4] fraide [5] [et] comtraint doné ou [6] eve [chaude].

Aussi est fait miel violat il vaut a fièvres interpolates [7] et amoististle cors [8] et ralasche [9], et vaut a secheté de piz.

Ici commence la « guarison » des vins.

A fere biau most por vendre : en. i. tonel de vi. muis à la mesuire de Paris,. v. deners pesant de safran, une quarte de miel boli et refraidi, et plein poing de flor de forment par dessus le miel, [et] tot ce destemprez de vin et melez el tonel, et moveiz lie et tot.

tion. — [22] Avec. — [23] Faute pour cour ou couer (cœur). — [24] Estomac. — [25] Ms. Diana. — [26] Zédoaire. — [27] Ete. — [28] Avec. — [29] Phtisiques.

[1] Miel rosat. — [2] Tot dis, toujours. — [3] Avec. — [4] Eau. — [5] Le ms. porte *et aide* au lieu de *fraide*. — [6] Avec. — [7] Non continues. — [8] Corps. — [9] Ralasche.

Si tu veux ton vin garder bon pren des pepins moluz une poigné, et demie poigné de cendre déliée et metez el vin sanz movoir le vin.

Tours, avril 1900.

F.-Em. Boutineau.



Vase de pharmacien; fin du xv[e] siècle (ancienne collection Spitzer).

Extrait du *Mercure de France*, numéro de novembre 1900 :

ART ANCIEN

Sur un triptyque tourangeau. — L'hiver dernier, à une exposition de tableaux à l'hôtel des commissaires priseurs, celle de quelle vente ? je ne saurais trop préciser (c'était, je crois, en février), je remarquai un panneau de dimensions moyennes dont la facture intéressante, la bizarrerie du sujet, me retinrent. C'était une assez franche peinture de l'école française du xve siècle, une peinture tourangelle très naïve et très sincère, qui avait eu le rare bonheur de n'être pas cuisinée et dont le seul défaut était d'être outrageusement vernie. La composition se découpait nettement en trois parties entre la grisaille de fins arceaux gothiques, à la manière des primitifs flamands, ce qui mettait un triptyque dans un même cadre.

Dans le premier compartiment se voyait une prairie émaillée de mille fleurettes, qui se terminait, sous un ciel qui avait dû être bleu et était maintenant d'un vert glauque assez sinistre, par des bois profonds et feuillus. Au milieu du pré, près des vaguelettes d'un ruisseau aussi plein de perles assurément que

Sous le crystal d'une argenteuse rive

Ronsard en voyait cent ans plus tard, une dame et un seigneur se « pourmenoient »: Près d'eux un grand chien folâtrait, un de ces beaux et râblés chiens du Poitou dont la race est éteinte maintenant, et, à l'orée des futaies, un varlet s'époumonait à jouer du cor. Dans le second compartiment, le décor était tout autre, et la scène qui s'y déroulait absolument curieuse : une grande et haute chambre au plafond aux poutrelles apparentes, naturellement ; au fond, l'énorme cheminée de pierre à la hotte pointue et aux landiers massifs, dans laquelle brûle un feu vif de sarments et de bûches ; près d'elle, sur un lit de paille, le cadavre ouvert du chien du premier acte, — pardon, du premier sujet, — et, dans un angle, autour d'une table massive chargée de plats et d'un respectable nombre de flacons, assis sur les esca-

beaux, de fiers bourgeois festoyant. Par la verrière qui trouait le mur, à droite, de sa lumière crue, une perspective de ville avec de minuscules maisons historiées, un calvaire au milieu d'une place, des faîtages d'églises, de clochers, sous la nuée blanche, et de toutes petites taches bleues, rouges, vertes, brunes, qui figuraient des personnages.

Le troisième compartiment avait été réservé à la « représentation » d'une rivière aux eaux boueuses qu'enjambait l'architecture d'un pont défendu de tourelles sommées d'échauguettes ; sur un chemin désolé, bien au premier plan, un homme d'humble condition, les houseaux de cuir rapiécés, le vêtement sordide emmêlé de boucles et de cordes, un miséreux dans toute l'horreur froide de son lamentable état, se dirigeait vers la rivière, ployant sous le faix pesant d'un sac de toile bise qui devait, à n'en pas douter, contenir quelque sinistre dépouille qu'il allait jeter à l'eau.

Que signifiaient ces trois images ? Evidemment, elles avaient été commandées à l'artiste pour perpétuer le souvenir d'une aventure peu banale, d'une chose grave, mémorable, et dont l'innocente chronique, après combien de voyages et d'aventures ? venait échouer là, à la cimaise du sinistre bazar. C'était absolument indéchiffrable. Aucun anagramme dans les compositions. Mais elles étaient bien de cette école tourangelle qui nous a donné tant de chefs-d'œuvre, de Fouquet à Clouet. Sincérité, naïveté des lignes et des vouloirs, franchise des grands champs de couleurs, lumières pâles et ténues, amusement patient et trop prolixe des détails et des accessoires, toutes ces caractéristiques se retrouvaient là ; seule, cette atmosphère limpide, cet air calme, qui noie certaines compositions de Jehannet, qui est comme un souffle surpris aux géants de Bruges et qui ne permet de douter de la maîtrise du peintre, manquait ici.

Plus que la petite, et probablement très banale énigme que je n'avais pu pénétrer, la savoureuse naïveté de ce petit panneau m'était restée.

Et voilà que, ces jours derniers, dans les archives de l'hôtel de ville de Tours, dans un « compte », je trouve l'explication de mon triptyque. Si ces lignes tombent sous les yeux de l'acquéreur, voilà une jolie pièce pour « parcheminer » son tableau.

Je ne m'étais pas trompé, et c'est bien une peinture tourangelle, ainsi qu'on va le voir. Elle perpétue une des plus curieuses fantaisies du bon roi Louis XI, non du rude jouteur qui terrasse tour à tour et le Téméraire, et Alençon, et Jean d'Armagnac, et Nemours, et Saint-Pol, — mais bien une fantaisie du cacochyme inquiet, soupçonneux et cruel, de celui dont le sire d'Argenton était « esbahy de le voir tant maisgre et deffait », de ce passionné qui demandait à Fouquet et à Michel Colombe sa « pourtraicture et semblance en chasseur », à Colin d'Amiens d'être peint « à genouil sur un carreaul son chien à côté de luy »; qui voulait que son orfèvre « fist son ymaige les poulces tout droicts, son chapeaul entre les mains joinctes, son espée à son costé, son cornet pendant à ses épaules, habillé comme ung chasseur », ce passionné qui ne voulait plus autour de lui que levrettes, lévriers, « chiens velues et estranges », — et qui fit enfin faire cette expérience que le grimoire de Tours consigne, et que cette peinture devait, en outre, perpétuer [1].

Cela ne nous donne que le dénouement, l'explication des deux derniers volets du triptyque ; mais, et le premier ? le gentilhomme dans la prairie, près de sa belle amie et du malheureux toutou de Macé Blanchet, dont la fin est si triste ?

Ah ! comme cela eût fourni, il y a cinquante ans, aux conteurs à la mode, une nouvelle « émotionnante et pittoresque »...

Virgile JOSZ.

[1] Suit la copie du texte que nous avons donné plus haut, page 3.



Tours, imprimerie Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

